
M É M O I R E S

DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE

BRETAGNE

T O M E C • 2 0 2 2

CONGRÈS DU CENTENAIRE 100 ANS D'HISTOIRE DE LA BRETAGNE



ACTES DU CONGRÈS DE RENNES 2-5 NOVEMBRE 2021
COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES
CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES

La recherche historique sur Anne de Bretagne

Avant d'en venir à notre sujet, l'historiographie d'Anne de Bretagne, que l'on nous permette deux brèves observations sur sa personne. Le 3 août 1498 à Montlhéry, l'ambassadeur de Venise voit passer, en litière, la reine, qui a 21 ans : elle lui paraît « fort belle¹ ». Elle n'en a que dix-sept quand le roi part pour l'Italie, mais elle le recommande à ceux qui vont l'accompagner en des termes « si élégants et si appropriés » que l'ambassadeur de Milan en conçoit une admiration dont il fait part à son maître². De la part d'étrangers, non soumis à un devoir de panégyristes, ces deux observations montrent qu'Anne de Bretagne fut une personne rayonnante, et qu'elle a impressionné ses contemporains, notamment les ambassadeurs, par sa façon d'être et la pertinence de ses propos.

L'historiographie sera traitée ici au sens strict du terme, l'histoire du travail historique, en délaissant ce que l'on appelle le mythe, la construction d'une imagerie, en particulier le motif de la duchesse en sabots, création savante des années 1870, qui n'a rien à voir avec le travail historique.

Anne de Bretagne a laissé une mémoire de cinq siècles, mais tous les historiens et tous ses biographes ne se sont pas laissés impressionner comme les ambassadeurs. L'historiographie de ce personnage présente à la fois un paradoxe et un problème. Le problème, c'est que ce sujet ne consiste pas seulement en une biographie : il est rendu complexe, et par la pluralité des statuts du personnage (duchesse, puis reine, puis les deux à la fois), et par une question d'histoire politique qui se pose au niveau du royaume, celui du projet d'autonomie du duché. Il en a résulté que très tôt, parmi les historiens, Anne n'a pas eu que des amis, et que certains de ses biographes ne cherchent pas une *compréhension* du personnage (la compréhension étant, en histoire, un des modes de l'explication). D'où le paradoxe : alors que ce personnage a été l'objet de dizaines de biographies, dont la plupart se répètent, bien peu conjuguent érudition et compréhension.

1. BASCHET, Armand, *La diplomatie vénitienne. Les princes de l'Europe au xvr^e siècle*, Paris, Plon, 1862, p. 354.

2. Lettre de Belgiojoso et Maffeo de Treviglio à Ludovic, La Côte-Saint-André, 22 août 1494 (DELABORDE, Henri-François, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, Paris, Firmin-Didot, 1888, p. 390).

Faut-il rappeler que la première biographie d'Anne de Bretagne, celle de Le Roux de Lincy en 1860, se caractérise à la fois par le fait qu'elle est fondée sur des sources, publiées en abondance, qu'elle s'étend à ce que l'auteur appelle déjà la « vie privée³ », et qu'elle est orientée par une attitude d'*empathie* envers son personnage ; ainsi l'auteur comprend-il que le premier mariage, avec Charles VIII, fut un véritable « *sacrifice* » personnel pour assurer une paix durable⁴ (puisque le mariage de l'héritière avec le roi donnait une légitimité à l'annexion du duché, et la rendait acceptable). Depuis, tous les auteurs ultérieurs ont été redevables à ce livre.

Une dualité de statuts et d'identités

Quand, en 1977, le congrès de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne (SHAB) salua le cinquième centenaire de la naissance d'Anne de Bretagne⁵, il eut à constater la rareté des études consacrées à ce personnage et, plus généralement, au moment du tournant des xv^e et xvi^e siècles. Nous n'en sommes plus là, même si les règnes de Charles VIII et de Louis XII n'ont décidément pas la faveur dont jouit celui de François I^{er}. Lors du même congrès, B.-A. Pocquet du Haut-Jussé estima nécessaire de faire une « réponse à quelques contestations ». Or, les contestations, et même les confusions, nous paraissent aujourd'hui plus nombreuses qu'il y a un demi-siècle.

La contestation de la succession ducale

La mise au point de Pocquet du Haut-Jussé porte sur la contestation du droit d'Anne à succéder à son père ; elle est si concise et claire qu'il est utile de la rappeler. La paix de Guérande, en 1365, avait stipulé : 1. que, Jean de Montfort étant le duc de Bretagne, sa descendance masculine l'emporterait sur sa descendance féminine. 2. « que, si la descendance masculine du Montfort venait à défaillir », on appellerait « la lignée masculine descendant de Jean de Penthievre, puis, éventuellement, celle de ses frères⁶. [...] On n'avait pas prévu expressément le cas où, la ligne

3. LE ROUX de LINCY, Antoine, « Détails sur la vie privée d'Anne de Bretagne, femme de Charles VIII et de Louis XII », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1849, p. 148-171. La toute première biographie publiée sur Anne, celle d'Hilarion de Coste en 1647, est un panégyrique.

4. *Id.*, *Vie de la reine Anne de Bretagne, femme des rois de France Charles VIII et Louis XII, suivie de lettres inédites et de documents originaux*, 4 vol., Paris, L. Curmer, 1860-1861, t. 1, p. 76. Ce mot est repris par LABANDE-MAILFERT, Yvonne, « Le mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII, vu par Érasme Brasca », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LV, 1978, p. 17-42, ici p. 36.

5. Unique exemple de congrès monographique de la SHAB. Unique exemple aussi d'une jaquette pour les *Mémoires* (enluminure représentant Anne de Bretagne dans les *Grandes heures*).

6. Observons que cette règle successorale, accordant une préférence de tous les mâles sur les filles, et non une exclusion absolue de celles-ci, n'était donc pas identique à la loi salique.

masculine des Montfort s'éteignant, la ligne masculine des Penthievre se serait éteinte précédemment. *En toute raison, en simple bon sens*, en bonne justice, on devait admettre que, dans ce cas, la ligne féminine des Montfort, famille en possession du duché, serait appelée à succéder au trône et non pas celle des Penthievre. *Cette évidence* et cette équité, le roi ne voulait pas la voir⁷. » C'étaient donc de « prétendus et faux droits que Charles VIII brandissait en 1488 pour ne pas reconnaître en Anne de Bretagne la légitime titulaire de ce pays ». Il fallait l'esprit de Louis XI pour songer à contester le droit d'une fille, descendante directe, par celui d'une collatérale éloignée, transmis, au surplus, à prix d'argent.

« Plus bretonne que française » ?

Très tôt est apparue sur le personnage une problématique appelée à devenir un poncif : dès 1739, on se demande si l'épouse de Louis XII fut plus duchesse que reine, et plus bretonne que française⁸. Cette formule est répétée jusqu'à la fin du XX^e siècle⁹. « Plus bretonne que française », écrit, en 1899, Boissonnade, historien de l'annexion de la Navarre à la Castille, que nous citons parce qu'il démontre aussi que la reine a joué un rôle « décisif », en 1513, dans la conclusion de la trêve avec le roi d'Aragon, trêve importante car elle a rompu la sainte Ligue¹⁰, ennemie de la France ; cette trêve est devenue, l'année suivante, une paix.

Comme il n'y a que le premier pas qui coûte, on a accusé la reine d'avoir entretenu une « correspondance suspecte » avec les pires ennemis du royaume, le roi d'Aragon et le pape Jules II. Cette allégation ancienne, contestée déjà par Le Roux de Lincy¹¹, est reprise en 1986 par un biographe de Louis XII, Bernard Quilliet¹², toujours sans preuves. Nous citons ce biographe parce que c'est lui qu'a suivi Georges Minois dans

7. Souligné par nous (POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, Barthélemy-Amédée, « Anne de Bretagne. Réponse à quelques questions », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LV, 1978, p. 5-16, aux p. 7-8). Ajoutons que ce fut sans doute en raison de cette évidence, dictée par le bon sens, que le traité ne l'avait pas explicitée. Et que c'est pour la même raison que l'aînée des filles de Penthievre, Nicole, vendit « ce qu'on appela ses droits sur la succession ducale ». C'était en 1480, le descendant Montfort venait d'avoir une fille, Anne, et pour Nicole de Penthievre, les chances de succéder venaient de beaucoup reculer.

8. Anne de Bretagne « fit veoir en plusieurs occasions que le titre de duchesse qui lui appartenait en propre lui étoit plus cher que celui de reine de France » (GUYOT-DESFONTAINES, Pierre-François, *Histoire des ducs de Bretagne*, Paris, Clousin, 1739, p. 300).

9. « Volonté de rester plus duchesse de Bretagne que reine de France », répète, en 1986, QUILLIET, Bernard, *Louis XII*, Paris, Fayard, 1986, p. 311.

10. BOISSONNADE, Prosper, « Les négociations entre Louis XII et Ferdinand le Catholique. La trêve du 1^{er} avril 1513, son caractère et son vrai nom », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1899, p. 352-389, à la p. 376.

11. LE ROUX de LINCY, Antoine, *Vie...*, t. I, p. 186.

12. QUILLIET, Bernard, *Louis XII...*, *op. cit.*, p. 402.

sa détestation du personnage d'Anne¹³, détestation que cet auteur a développée dans sa biographie de 1999, au point que deux lecteurs attristés exprimèrent leur indignation la même année dans *Ar Men*¹⁴.

Les historiens étrangers présentent toujours pour nous le grand intérêt de se situer en dehors des polémiques hexagonales. Là où certains dénoncent une « correspondance suspecte », Elena Woodacre vient de voir (2016) une « diplomatie épistolaire¹⁵ », entretenue à la faveur des relations de parenté, et visant, comme Boissonnade l'avait montré, à établir la paix. L'histoire des femmes a évidemment, et enfin, favorisé une compréhension à l'égard des princesses.

La reine-duchesse n'en avait pas fini avec les accusations de favoriser les puissances étrangères. Des historiens lui ont reproché d'avoir favorisé la maison d'Autriche, en raison du projet de contrat du mariage de Claude, la fille aînée de Louis XII et d'Anne, avec le fils de l'archiduc, le futur Charles Quint. Selon les traités de 1501 et 1504, si Louis XII décédait sans laisser de fils, seraient donnés à Claude et remis à son époux, Charles : trois duchés (Bourgogne, Bretagne, Milan), et deux comtés (Asti et Blois). C'était beaucoup, et il est facile d'y voir des concessions « tellement contraires aux vrais intérêts de la France¹⁶ ». Pour les expliquer, on a fait de Louis XII une sorte de marionnette voulant « complaire » à la reine, « la rusée Bretonne »... Une telle explication est à la fois misogynne et anachronique – ce que Bernard Quilliet reconnaît¹⁷ – en ce qu'elle est

13. « Jamais cette femme n'a été maîtresse de son destin. Toujours d'autres ont décidé pour elle [...] Sa biographie, c'est l'histoire de ses soumissions, de ses échecs et de ses volontés contrariées... » (MINOIS, Georges, *Anne de Bretagne*, Paris, Fayard, 1999, p. 244). Il est difficile de pousser plus loin le contresens. En fait, à l'hiver 1489, l'orpheline de 12 ans, ayant suscité la fidélité de quelques conseillers dévoués, a réussi à repousser le grand baron que son tuteur et sa gouvernante voulaient lui imposer : c'est un remarquable cas d'agentivité. Quant à ses mariages de 1491 et 1499, elle n'y était pas contrainte et elle y a consenti. Par ailleurs, il faut savoir que la réputation « d'autorité tyrannique » que Minois fait à Anne est fondée sur une erreur d'érudition : la source qu'il cite longuement se rapporte en fait à... Françoise d'Alençon, comme le précise pourtant Le Roux de Lincy, lu trop vite... (*Id.*, *ibid.*, p. 484, 430 ; LE ROUX DE LINCY, Antoine, *Vie...*, *op. cit.*, t. II, p. 91-93).

14. *ArMen*, n° 108, 1999, p. 56 ; « dénigrement méticuleux et systématique », *ibid.*, n° 110, p. 56.

15. WOODACRE, Elena, « Cousins and queens : Familial ties, political ambition and epistolary diplomacy in Renaissance Europe », dans Glenda SLUGA, Carolyn JAMES (dir.), *Women, Diplomacy and International Politics since 1500*, Routledge, London / New-York, 2016, p. 30-45.

16. LE GLAY, André, *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche durant les trente premières années du xvr^e siècle*, Paris, Collection des documents inédits sur l'Histoire de France, 1845, t. I, p. LXIII. En 1893, Maulde-La Clavière, ce grand savant qui a publié tant de sources, qualifie de « scandaleux » le serment demandé, en 1504, au gouverneur de Bourgogne, de remettre à Charles le duché de Bourgogne si Louis XII mourait sans enfants mâles (*Chroniques de Louis XII par Jean d'Auton*, éd. René de Maulde-La Clavière, Paris, 1889-1895, t. III, p. 351, note). Même pour un historien belge, les traités de 1504 constituaient « de la part de Louis XII une véritable trahison envers la France » (HENNE, Alexandre, *Histoire du règne de Charles Quint en Belgique*, Bruxelles et Leipzig, Flatau, 1858, t. VI, p. 52).

17. QUILLIET, Bernard, *Louis XII...*, *op. cit.*, p. 311.

pensée du point de vue d'un État-nation. L'incompréhension des historiens résulte de ce qu'ils n'ont pas fait, sauf tout récemment Laurent Vissière¹⁸, une analyse du rapport des forces en Europe en 1501, moment caractérisé, au lendemain de la conquête de Naples, par un apogée de puissance de la France ; si bien qu'un des buts du roi et de la reine était de fonder une paix durable avec la maison de Bourgogne, devenue maison d'Autriche.

Anne non bretonne ? Le début du règne ducal

Cette identité plus bretonne que française, Didier Le Fur l'a véritablement renversée avec son ouvrage publié en 2000. Selon lui, un attachement d'Anne à l'autonomie du duché n'aurait été qu'une « image » fabriquée par Bertrand d'Argentré et les « historiens bretons » à sa suite¹⁹. Sous son apparence d'historien, d'Argentré aurait été surtout le militant de la cause bretonne. Il faut accorder de l'attention à cette théorie parce qu'elle a été promue par le château de Nantes²⁰, parce qu'elle a orienté des problématiques, et qu'elle a suscité un début de discussion.

Le Fur affirme qu'il y a « une absence totale de preuves concernant la résistance personnelle de la jeune fille », tout en faisant un absolu silence sur les Archives de Loire-Atlantique²¹... Il peut bien alors qualifier de « légende » le récit de d'Argentré sur la lutte qu'Anne soutint, à l'hiver 1488-1489, contre son tuteur, tout en tâchant d'échapper à l'envahisseur. Le colloque sur d'Argentré en 2019 à Rennes a été l'occasion de montrer que ce récit²², très détaillé et probablement fondé sur une tradition orale, est corroboré par une longue missive de la duchesse elle-même en date du 22 mai 1489²³. Au cours de cette lutte, la fillette de 12 ans a fait preuve d'une remarquable agentivité²⁴.

18. VISSIERE, Laurent, « Georges d'Amboise, le rêve de l'équilibre », dans Jonathan DUMONT, Laure FAGNART (dir.), *Georges I^{er} d'Amboise, 1460-1510. Une figure plurielle de la Renaissance*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 49-64.

19. LE FUR, Didier, *Anne de Bretagne*, Paris, Guénégau, 2000.

20. *Id.*, « Comment Anne de Bretagne devint-elle plus bretonne que française ? », dans *Anne de Bretagne, une histoire, un mythe*, Paris-Nantes, Somogy / Château des ducs de Bretagne, 2007, p. 121-126.

21. *Id.*, *Anne de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 166, et la liste des sources manuscrites, *ibid.*, p. 211-212. Pourtant, l'acte par lequel la duchesse récompense le capitaine de ses gardes mentionne deux des épisodes de 1489 indiqués par d'Argentré (Arch. Dép. Loire-Atlantique, B 12, f° 167, publié par LA BORDERIE, Arthur de, « Choix de documents inédits sur le règne de la duchesse Anne en Bretagne (1488-1491) », *Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. 6, 1868, p. 243-349, acte XLII, p. 303). Il est vrai que cette publication de sources est indiquée non dans les sources imprimées mais dans la « Bibliographie secondaire » (LE FUR., *op. cit.*, p. 219).

22. ARGENTRÉ, Bertrand d', *Histoire de Bretagne*, Paris, 1588, livre XII, chap. I et II.

23. NASSIET, Michel, *Anne de Bretagne, correspondance et itinéraire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2022, n° X.

24. Sur le rétablissement de sa souveraineté sur le duché, NASSIET, Michel, « Bretagne, 1498 : une femme prend le pouvoir », dans « *Le jour d'après* » : *comment s'établit une nouvelle domination. Mélanges de l'École française de Rome*, n° 132-1, 2020, p. 25-34.

Le contrat du mariage de 1499 : « débat et combat »

Et le contrat du mariage de 1499, ne montre-t-il pas que la future épouse a *défendu* le projet de perpétuer l'existence de son duché comme principauté autonome au sein du royaume ? Il y a des siècles que cet acte est l'objet de combats. Sa publication, par d'Argentré en 1582²⁵, ne pouvait que déplaire aux légistes royaux. Peu après la nouvelle publication par dom Lobineau (1707), l'abbé Vertot prétendit que le texte du contrat avait été falsifié²⁶ ; il fallut un siècle pour qu'un historien de la Bretagne, Daru, fasse observer que l'« on ne peut, sur un simple soupçon, admettre un fait aussi grave²⁷ ». Le travail historique commence par l'établissement du texte des sources, et en l'occurrence, ce fut un combat.

Quant au texte, avant Le Fur, il a toujours semblé limpide ; il est ainsi commenté par Simone Bertièrre²⁸ : « L'autonomie de la Bretagne était préservée, ses libertés maintenues, sa transmission par héritage dissociée de celle du trône de France. [...] *Le second enfant mâle du couple, "ou femelle à défaut de mâle", en serait héritier* [...] Un bien beau travail, de la part des juristes bretons et de leur maîtresse ! »

Le Fur affirme que ce contrat n'avait qu'une valeur « symbolique²⁹ » – les historiens du droit apprécieront. Cet acte aurait été « le modèle du contrat de mariage qu'un roi de France idéal pouvait établir avec une princesse héritière... ». Il a été répondu que ce contrat suivait bien un « modèle », mais pas celui du roi de France : la principale clause de dévolution, celle du duché au second fils, destinée à éviter sa réunion au domaine royal, se retrouve dans plusieurs contrats de mariage, dont notamment celui de la petite Anne... avec le prince de Galles³⁰, le fils du roi d'Angleterre, dans le même but d'empêcher un rattachement au royaume de l'époux. Le modèle de contrat qu'il y a là, en fait, c'est celui du mariage d'une princesse héritière, une fille sans frère.

25. ARGENTRÉ, Bertrand d', *Histoire...*, *op. cit.*, p. 806. Une copie de cet acte, datée de 1524, d'après un *vidimus* à Nantes, le 7 janvier 1499, est conservée par les Archives municipales de Rennes, AA4.

26. VERTOT, abbé de, *Histoire critique de l'établissement des Bretons dans les Gaules*, Paris, 1720, liv. IV.

27. DARU, M., *Histoire de Bretagne*, Paris, Firmin Didot, 1826, t. III, p. 215-216.

28. BERTIÈRE, Simone, *Les reines de France au temps des Valois. 1. Le beau xvi^e siècle*, Fallois, Le Livre de poche, 1994, p. 106-107.

29. LE FUR, Didier, *Anne de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 154.

30. MORICE, Pierre Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 3 vol., Paris, 1742, t. II, col. 395. NASSIET, Michel, *Parenté, noblesse et États dynastiques, xv^e-xviii^e siècles*, Paris, EHESS, 2000 ; *Id.*, « Les traités de mariage d'Anne de Bretagne », dans Dominique LE PAGE (éd.), *Pour en finir avec Anne de Bretagne ?*, Nantes, Conseil général de Loire-Atlantique, 2004, p. 71-81 ; *Id.*, « Les reines héritières : d'Anne de Bretagne à Marie Stuart », dans Isabelle POUTRIN et Marie-Karine SCHAUB (dir.), *Femmes & pouvoir politique. Les princesses d'Europe, xv^e-xviii^e siècle*, Paris, Bréal, 2007, p. 134-143 ; *Id.*, « Anne de Bretagne, a Woman of State », dans Cynthia J. BROWN (dir.), *The cultural and political legacy of Anne de Bretagne. Negotiating Convention in Books and Documents*, Cambridge, D.S. Brewer, 2010, p. 163-175.

Le Fur affirme donc l'absence de sources quand il y en a, et nie le contenu de celle qui le gêne³¹.

Une question dialectique : penser la dualité des statuts

Le traité de mariage de 1499 avait-il une réelle pertinence politique, autrement dit, une autonomie du duché était-elle réalisable ? Ce difficile problème d'analyse historique est évoqué dans ce volume par la communication de Dominique Le Page sur l'intégration de la Bretagne à la France, mais concerne aussi le personnage d'Anne, dont il s'agit de savoir si elle était une rêveuse étourdie ou bien une « femme d'État ». Certains historiens n'hésitent pas à répondre aux questions de ce type de façon péremptoire, mais qu'ils sont par ce que Raymond Aron et Antoine Prost appellent l'« illusion rétrospective de la fatalité³² ». C'est au contraire en forme de question que Philippe Contamine formule sa réflexion, d'ailleurs dans le bulletin d'une société savante bretonne : « Un autre type d'intégration ou de rattachement » *au domaine royal* que celui qui s'est réalisé « était-il envisageable (sur le modèle, par exemple, du Saint Empire romain) ? ³³ ». Cette question est fondamentale pour penser, sans finalisme, non seulement le sort de la Bretagne, mais le devenir de la constitution territoriale du royaume, car l'extinction des principautés au tournant des xv^e et xvi^e siècles a beaucoup contribué au caractère hyper centralisé de la France.

C'est au domaine royal, on le voit, non au royaume, que Philippe Contamine pense le rattachement de la Bretagne. Or, une double confusion conceptuelle, particulièrement gênante en l'occurrence, est en train de devenir fréquente. Certains auteurs récents ne distinguent pas *royaume* et *domaine royal*³⁴. D'autres, spécialement dans les travaux récents sur le pouvoir au féminin, emploient le mot *souveraine* comme synonyme de *reine* ; pour Thierry Wanegffelen, en revanche, une souveraine est une princesse qui exerce effectivement *le* pouvoir au sommet de l'État³⁵. *Souveraineté et domaine*

31. Le Fur, en fait, ne s'intéresse qu'aux images, sur lesquelles il commet des erreurs qu'a relevées Cynthia J. Brown : « *Le Fur attributes books to Anne de Bretagne that have been demonstrated to have belonged to Louise de Savoie [...] and mistakenly describes the accompanying dedication miniatures as portraying Anne* » (BROWN, Cynthia J., *The cultural...*, op. cit., p. 3). L'attribution à Anne d'une image de Louise de Savoie se trouve notamment dans LE FUR, Didier, *Anne de Bretagne...*, op. cit., p. 85-87, et est répétée dans *Id.*, *Louis XII, 1498-1515*, Paris, Perrin, 2001, p. 155.

32. Expression de Raymond Aron, citée par PROST, Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 1996, à la p. 183. Et aussi : « la connaissance rétrospective de ce qui, pour les hommes passés, était le futur, risque [...] de rendre l'historien aveugle aux possibilités que recélait la situation » (*Id.*, *ibid.*, p. 182).

33. Souligné par nous (CONTAMINE, Philippe, « Bretagne et France à la fin du Moyen Âge : le temps de Jean V, de Charles VII et de Jeanne d'Arc », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, 1991, p. 71-86, ici p. 71).

34. L'HOËR, Claire, *Anne de Bretagne, duchesse et reine de France*, Paris, Fayard, 2020, p. 110.

35. « [...] Souveraines, les femmes qui ont exercé non *du* pouvoir, quel qu'il fût, mais *le* pouvoir, entendons politique, et cela au sommet de l'État. » (WANEGFFELEN, Thierry, *Le pouvoir contesté :*

royal sont liés, car c'était seulement dans le domaine royal que le roi de France était souverain. Le duché, quant à lui, faisait partie du royaume, mais pas du domaine royal. Dans le duché de Bretagne (comme dans celui de Bourgogne jusqu'en 1477), le souverain était le duc ; c'était lui qui, notamment, y édictait des actes de lois, édits et ordonnances, et levait l'impôt³⁶ ; c'était pour lui seul, non pour le roi, qu'il appelait les teneurs de fiefs au service militaire féodal³⁷. C'est parce que le duc était souverain dans son duché que celui-ci pouvait être un État³⁸. Ces confusions empêchent de penser la dualité du statut d'Anne de Bretagne : au sens précis du mot, la reine de France n'était jamais souveraine, tandis que, sauf sous Charles VIII, Anne était souveraine dans le duché de Bretagne³⁹.

Érudition, histoire politique

Un siècle d'érudition

Le corpus des missives réuni par Le Roux de Lincy nécessitait une critique d'authenticité et de datation. Il faut rappeler les travaux d'un conservateur du musée Dobrée à Nantes, le chanoine Durville, qui a publié un deuxième corpus de missives, et ce faisant, a étudié la signature de la reine : il a ainsi découvert trois faux dans les publications de Le Roux de Lincy⁴⁰. L'un de ces faux est la seule preuve de Georges Minois pour affirmer qu'entre Anne et Louis, « ce n'est pas la grande passion⁴¹ ».

souveraines d'Europe à la Renaissance, Paris, Payot, 2008, ici p. 12). À l'époque moderne, l'auteur en compte 33, dans 13 États européens (*Id.*, *ibid.*, p. 146-147).

36. LE PAGE, Dominique, *Finances et politique en Bretagne au début des temps modernes, 1491-1547*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1997.

37. S'agissant de la force armée qu'était l'arrière-ban, certains grands fiefs, « constitués en principautés territoriales pratiquement indépendantes, échappaient aux injonctions du roi : tel était le cas de la vicomté de Béarn, du duché de Bretagne, enfin des possessions de la maison de Bourgogne » (CONTAMINE, Philippe, *Guerre, État et société à la fin du Moyen Âge. Études sur les armées des rois de France, 1337-1494*, 2 vol., Paris-la Haye, Mouton, 1972, t. 1, p. 364).

38. KERHERVÉ, Jean, *L'État breton aux 14^e et 15^e siècles*, Paris, Maloine, 1987.

39. En Bretagne, Anne « est, à la suite de son mariage avec Charles VIII, totalement dépossédée de tout pouvoir dans son duché », puis, à partir de 1498, elle recouvre « la pleine souveraineté ». Finalement, elle est l'une des grandes figures de souveraines de la Renaissance (WANEGFFELEN, Thierry, *Le pouvoir...*, *op. cit.*, p. 235-236, 147).

40. DURVILLE, Georges, abbé, « Les faux autographes d'Anne de Bretagne », *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, 1906, p. 245-267 ; *Id.*, « Quelques lettres d'Anne de Bretagne », *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1908, p. 24-58.

41. MINOIS, Georges, *Anne de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 384.

Un travail de datation est nécessaire car les missives de cette époque n'ont pas de millésimes. Pauline Matarasso a montré la voie, dans les *Mémoires de la SHAB*⁴², en montrant que les lettres où Anne se préoccupe de sa fille âgée d'un an ne concernent pas Claude, mais Renée.

Avec la tradition de recherche dans les Archives italiennes, dont nous avons déjà évoqué la richesse, a renoué Yvonne Labande-Mailfert ; dans sa biographie de Charles VIII, fruit de quarante ans de recherches, elle utilise le corpus des dépêches envoyées à Venise et rassemblées par Marino Sanuto, dépêches qui fournissent des détails précieux sur la reine. La question des maternités de celle-ci est un problème difficile que cette historienne a résolu pour le règne de Charles VIII⁴³. Puis en 1978, dans les *Mémoires de la SHAB*, elle fait connaître le rapport de l'ambassadeur de Milan en 1491-1492⁴⁴.

Dans les sources italiennes, il faut signaler spécialement les lettres publiées de 1890 à 1912 par Péliissier, lettres envoyées de France en Italie par ce qu'il appelle des « nouvellistes⁴⁵ », des envoyeurs de nouvelles. Ces sources ont malheureusement été publiées de façon très dispersée, en partie même en Italie. Elles n'ont pas été vues à cette époque par les érudits qui travaillaient sur Anne, et puis la Grande guerre les a fait tomber dans l'oubli. Or, la numérisation et les moteurs de recherche permettent de les retrouver. Ces lettres sont riches notamment sur le moment 1498-1499. Les nouvellistes italiens répètent qu'Anne et Louis sont amoureux l'un de l'autre ! Esprits rationnels, les historiens savent bien qu'un sentiment amoureux ne saurait s'immiscer dans les arcanes du pouvoir, mais les sources italiennes disent le contraire. Notre discipline vient de s'étendre à l'histoire des émotions, peut-être en arrivera-t-elle à considérer aussi les sentiments.

42. MATARASSO, Pauline, « Claude ou Renée ? Les lettres d'Anne de Bretagne à M^{me} du Bouchage », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXIV, 1996, p. 453-459 ; *EAD.*, « Le jour de sainte Agnès et les couches d'Anne de Bretagne », *ibid.*, t. LXXVI, 1997, p. 243-252 ; *EAD.*, *Le baptême de Renée de France en 1510. Compte des frais et préparatifs*, Paris, CNRS, 2011.

43. LABANDE-MAILFERT, Yvonne, *Charles VIII et son milieu (1470-1498) : la jeunesse au pouvoir*, Paris, Fayard, 1975, p. 473 note.

44. *EAD.*, « Le mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII, vu par Erasme Brasca », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LV, 1978, p. 17-42. De la même auteure, « Anne de Bretagne espagnole », *ibid.*, t. XXXIV, 1954, p. 39-45.

45. PÉLISSIER, Léon-Gabriel, « Documents sur la première année du règne de Louis XII tirés des Archives de Milan », *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1890, p. 47-124 ; *Id.*, « Louis XII et les privilèges de la Bretagne en cour de Rome », *Annales de Bretagne*, 1891, p. 317-321 ; *Id.*, « Les amies de Ludovic Sforza et leur rôle en 1498-1499 », *Revue historique*, 1892, p. 39-60 ; *Id.*, « Nouvellistes italiens à Paris en 1498 », *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1892, p. 146-158 ; *Id.*, « Sopra alcuni documenti relativi all'alleanza tra Alessandro VI e Luigi XII (1498-1499) », *Archivio della R. Società Romana di storia patria*, vol. XVII et XVIII, 1895 ; *Id.*, « Trois lettres inédites de l'avocat de Naples », *Revue de la Renaissance*, 1906, p. 1-19 ; *Id.*, *Documents relatifs au règne de Louis XII et à sa politique en Italie*, Montpellier, Imprimerie générale du Midi, 1912.

La reine et le pouvoir

L'histoire du pouvoir monarchique, dans la seconde moitié du ^{xx}^e siècle, a été influencée par la démarche de l'école cérémonialiste américaine, c'est-à-dire l'étude des rituels politiques, à commencer par les funérailles royales et le sacre. Au carrefour de l'étude du cérémonial politique et de l'histoire des femmes se situe le sacre de la reine ; or, Anne est le seul personnage à avoir été sacré deux fois. Le rituel du sacre de la reine montrait subtilement l'infériorité de celle-ci par rapport au roi⁴⁶. « L'onction donnée à une femme paraît ainsi plutôt confirmer le fait que celle-ci, par son mariage avec le roi, partage son sort (elle est donc bien, au sens étymologique et précis du terme, sa consort)⁴⁷ ». Pour Anne, on procéda à des innovations marquantes, comme, en 1504, la remise d'un anneau. Finalement, de grandes cérémonies monarchiques, deux sacres et des funérailles grandioses, furent organisées pour elle bien plus que pour toute autre reine.

Chacune consécutive à un sacre, les deux entrées parisiennes de la reine, en 1492 et 1504, ont été étudiées par Cynthia J. Brown ; en bonne méthode, celle-ci a d'abord donné une édition critique des deux principales sources, puis a effectué une étude comparative entre ces deux entrées, celle de la reine Claude en 1517, et les entrées de la reine de Hongrie lors de son voyage en 1502⁴⁸. Quant au rituel de l'entrée dans les bonnes villes en général, les enquêtes qui lui ont été consacrées dans la longue durée ont montré qu'il a disparu au ^{xvii}^e siècle, alors que les reines de la Renaissance n'y manquaient pas ; dans certaines villes, Anne en a fait plusieurs, et il est même arrivé qu'elle fasse une entrée cérémonielle sans le roi. Les reines de la Renaissance, et Anne tout spécialement, exercèrent donc dans le cérémonial politique une présence très supérieure à ce que celle-ci allait être ensuite.

L'histoire des femmes s'imposant comme un domaine fondamental, des historiennes françaises ont posé, dès 1986⁴⁹, une distinction conceptuelle éclairante entre accéder « au » pouvoir et avoir « du » pouvoir. Si, à l'époque moderne, les femmes ne pouvaient accéder au pouvoir, et si en France, toute fille de roi était exclue de l'autorité royale, les femmes pouvaient avoir beaucoup d'influence, et l'influence fait partie du pouvoir. S'agissant de princesses accédant « au » pouvoir et l'exerçant de fait, une nouvelle

46. COSANDEY, Fanny, *La reine de France, symbole et pouvoir*, Paris, Gallimard, 2000.

47. WANEGFFELEN, Thierry, *Le pouvoir...*, *op. cit.*, p. 249.

48. « Le sacre d'Anne de Bretagne à Saint-Denis en 1492 » et « Le sacre et couronnement d'Anne de Bretagne » (Waddesdon Manor, ms. 22), dans Pierre GRINGORE, *Les entrées royales à Paris de Marie d'Angleterre (1514) et Claude de France (1517)*, Genève, Droz, 2005, édition par Cynthia J. Brown, Appendice I, p. 195-214 et Appendice II, p. 215-256 ; BROWN, Cynthia J., *The Queen's Library. Image-Making at the Court of Anne of Brittany, 1477-1514*, Philadelphia-Oxford, University of Pennsylvania Press, 2011, chap. 1.

49. DAUPHIN, Cécile, FARGE, Arlette, FRAISSE Geneviève, *et aliae*, « Culture et pouvoir des femmes : essai d'historiographie », *Annales économies sociétés civilisations*, 1986, n° 2, p. 271-293, ici p. 274, 280.

problématique a été celle de modalités spécifiques de l'exercice du pouvoir par des princesses. Au royaume de France, trois princesses contemporaines incarnent les trois positions de parenté les plus proches du roi : l'épouse, la sœur aînée et la mère, soit respectivement Anne de Bretagne, Anne de France et Louise de Savoie (seule, rappelons-le, cette dernière fut régente), auxquelles Pauline Matarasso a consacré une étude comparative⁵⁰.

Nicole Hochner analyse le rôle joué par la reine pendant le règne de Louis XII comme correspondant bien aux théories sur le pouvoir formulées par Claude de Seyssel dans *Les Louenges du roy Louis douxiesme de ce nom*⁵¹ (dont un manuscrit fut offert à la reine en 1508), c'est-à-dire la prégnance de l'amour. Un amour conjugal entre le roi et la reine est affirmé par Seyssel, mais les historiens ont tendance à n'y voir que propagande ; cette analyse n'est pas encore reliée aux témoignages des sources italiennes publiées par Pélissier sur un réel sentiment amoureux.

Quant au projet de régence formé en 1505 par Louis XII dans la perspective d'une mort prochaine, il associait la reine devenue veuve et la mère du roi mineur – Anne et Louise de Savoie. Ce projet n'eut pas l'occasion d'être appliqué, mais, pour Fanny Cosandey, il est « une préfiguration » des régences féminines des xvi^e et xvii^e siècles, puisque les qualités d'épouse et de reine furent ainsi validées comme des sources de légitimité pour la régence.

La reine mécène, collectionneuse et bâtisseuse

En 1961, l'exposition *Anne de Bretagne et son temps*, au musée Dobrée, à Nantes, a mis en lumière la passion de la reine pour les beaux livres⁵². La reine a disposé de moyens financiers considérables, à partir de 1499 surtout, puisque dès lors elle a eu un douaire et qu'elle a accédé aux revenus du duché de Bretagne ; les employant à la promotion des arts, elle fut la première reine de France dont écrivains et artistes recherchèrent beaucoup la protection. Depuis une quarantaine d'années, les travaux en histoire culturelle ont été très féconds, grâce notamment aux études d'une source magnifique, les manuscrits collectionnés par la reine, aux problématiques du rapport

50. MATARASSO, Pauline, *Queen's Mate. Three Women of Power in France on the Eve of the Renaissance*, Aldeshot, Ashgate, 2001.

51. HOCHNER, Nicole, « Revisiting Anne de Bretagne's Queenship : on Love and Bridles », dans BROWN, Cynthia J., *The Cultural... op. cit.*, p. 147-162.

52. Les catalogues d'exposition récents rassemblent de précieuses mises au point sur sculpteurs et peintres (AVRIL, François, REYNAUD, Nicole, *Les manuscrits à peinture en France, 1440-1520*, Paris, Bibliothèque nationale, 1993 ; *France 1500, entre Moyen Âge et Renaissance*, Paris, Réunion des musées nationaux, 2010 ; CHANCEL-BARDELOT, Béatrice de, CHARRON, Pascale, GIRAULT, Pierre-Gilles, GUILLOUËT, Jean-Marie, *Tours 1500, Capitale des arts*, Paris, Somogy, 2012).

au livre, et à l'histoire de l'art. Par ailleurs, l'histoire de l'habitat à la cour et celle de l'œuvre architecturale d'Anne ont été renouvelées par l'émergence d'une nouvelle discipline, l'archéologie du bâti.

L'habitat à la cour

Aux châteaux d'Amboise et de Blois, les logis habités par la reine ont en grande partie disparu, mais on a pu reconstituer leur organisation à partir d'archives écrites. À Amboise, le couple royal s'installa momentanément, à la fin de 1493, dans le logis du « Donjon », rénové par Louis XI et réaménagé depuis 1491 (il n'en subsiste que la chapelle Saint-Hubert) ; le roi et la reine habitaient deux suites superposées et communiquant par une vis d'escalier, lui à l'étage, elle au rez-de-chaussée. En 1495-1496, pendant leur longue absence, fut construit un logis nouveau, dit « des Sept Vertus », aujourd'hui disparu, qui comportait quatre niveaux. Les appartements prévus pour le roi et la reine y avaient cette nouveauté qu'ils se trouvaient au même niveau et étaient de superficie égale⁵³. Selon une hypothèse récente, le logis du Donjon servait de résidence au quotidien, tandis que le logis nouveau fut conçu comme un édifice d'apparat où le couple royal pourrait se montrer et où l'on pourrait loger les hôtes de marque⁵⁴. En fait, le couple royal a peu profité de ces potentialités ; la reine n'est revenue à Amboise qu'en octobre 1497 et n'y a séjourné que de façon intermittente, préférant même, pour accoucher, retourner au Plessis-lez-Tours.

À Blois, la reine résidait non dans l'aile récemment construite (dite aujourd'hui « aile Louis XII »), mais dans le logis du xv^e siècle situé à l'emplacement de l'actuelle aile François I^{er}. L'étage de l'aile neuve servit en 1501 à héberger le couple archiducal ; c'est en se fondant sur le récit de cette visite que Monique Chatenet éclaire la vie de la cour à Blois⁵⁵. Reste une énigme : l'aile bâtie en fond de cour, détruite au xvi^e siècle pour laisser place à l'édifice de Gaston d'Orléans, connue sous le nom de « la Perche aux Bretons », et visible sur une gravure de Du Cerceau. À Loches enfin, où la reine séjourna dans les années 1501-1503, elle occupait l'étage du bâtiment neuf, qui semble contemporain de l'aile Louis XII de Blois ; elle y a fait aménager une terrasse au-dessus de son appartement⁵⁶.

53. THOMAS, Evelyne, « Les logis royaux d'Amboise », *Revue de l'art*, n° 100, 1993, p. 44-57.

54. GAUGAIN, Lucie, *Amboise, un château dans la ville*, Rennes-Tours, Presses universitaires de Rennes / Presses universitaires François-Rabelais, 2014, p. 116-117. Sur le mobilier à Amboise, EAD., « Le mobilier de la reine Anne de Bretagne (1494-1501) », dans Gérard DANET, Jean KERHERVÉ, Alain SALAMAGNE (dir.), *Châteaux et modes de vie au temps des ducs de Bretagne, xiii^e-xvi^e siècle*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2012, p. 261-282.

55. CHATENET, Monique, GIRAULT Pierre-Gilles, *Fastes de cour. Les enjeux d'un voyage princier à Blois en 1501*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.

56. GUILLAUME, Jean, « Le « logis royal » de Loches », *Congrès archéologique*, 1997, Touraine, Paris, Société française d'archéologie, p. 239-253.

La reine bâtisseuse

En matière d'architecture, la dualité des statuts d'Anne a inévitablement déterminé ses possibilités d'intervention. Sur les sites royaux les plus emblématiques comme Amboise et Blois⁵⁷, l'essentiel des initiatives appartenait aux rois, ses époux ; le château de Nantes, en revanche, était sur son bien propre et nous l'examinerons avec les autres commandes situées dans le duché. Dans le domaine royal, la reine s'est investie dans des chantiers religieux. Elle et Charles VIII ont œuvré à la fondation de couvents de l'ordre des Minimes de François de Paule. À Paris, si, de 1491 à 1494, c'est Charles qui fonda le couvent des Minimes de Chaillot, c'est Anne qui, en 1496, a racheté le terrain pour le céder définitivement à l'ordre⁵⁸. Après la mort de Charles, la reine veilla à ce que les travaux se poursuivent. Cette église est la première façade à l'antique de Paris. À Blois, au faubourg de Vienne, c'est la reine qui entreprit la construction de l'église Saint-Saturnin, au point que sa mort entraîna l'arrêt des travaux⁵⁹.

Anne a manifesté sa piété et sa fidélité en commandant plusieurs tombeaux. À l'automne 1498, elle en passa commande de trois : celui de ses parents, celui de son défunt mari, destiné à Saint-Denis, et celui de leurs deux fils (à Tours). Les sources sur la construction du somptueux tombeau de Nantes, publiées au ^{xix}^e siècle, l'ont été à nouveau avec la rigueur souhaitable : les actes de l'achat du marbre en Toscane dès 1500⁶⁰, ainsi que l'extraordinaire lettre du peintre Jean Perréal par laquelle il revendique la conception générale du monument, lettre dont Pierre Pradel a montré l'authenticité⁶¹. Quant au tombeau de l'évêque de Nantes († 1506), il semble que ce fut le chapitre qui le commanda à Michel Colombe, mais aussi que la reine participa au financement⁶².

57. À Blois, même pour le pavillon dit d'« Anne de Bretagne » (appellation du ^{xix}^e siècle), dont les bois de charpente ont été abattus en 1499-1500, rien ne confirme qu'elle eut une part dans la commande. La présence des armoiries du couple royal ou de la reine n'implique pas une participation directe de l'épouse aux entreprises architecturales.

58. HAMON, Étienne, *Une capitale flamboyante : la création monumentale à Paris autour de 1500*, Paris, Picard, 2011, p. 62-65, 292 ; *Id.*, *Documents du Minutier central des notaires de Paris. Art et architecture avant 1515*, Paris, Archives nationales, 2008, n° 516.

59. COSPEREC, Annie, *Blois, la forme d'une ville*, Paris, Imprimerie nationale, 1994, p. 192-194.

60. BARDATI, Flaminia, MOZZATI, Tommaso, « Jérôme Pacherot et Antoine Juste : artistes italiens à la cour de France », *Studiolo*, 2012, p. 208-254, ici p. 229-230.

61. PRADEL, Pierre, « Les autographes de Jean Perréal », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1963, t. 121, p. 132-186, ici p. 153 ; JESTAZ, Bertrand, « Le tombeau de François II de Bretagne à Nantes », *303*, XVIII, 1988, p. 47-55.

62. C'est seulement en note qu'Évelyne Thomas discute l'attribution à Michel Colombe, qualifiée de « vraisemblable », du tombeau de Guillaume Guéguen. Cette attribution fut rapportée par Travers (1750), puis répétée, en 1899, par La Nicollière-Teijeiro, qui « se fonde sur une mention de Benjamin Fillon, selon laquelle Michelle de Saubonne, dame d'honneur d'Anne de Bretagne, aurait écrit une lettre pour demander le paiement de la sépulture ». Or, cette missive a bel et bien été publiée par Fillon. Pour Pierre Pradel, Fillon peut être qualifié de « médiocre éditeur de texte, non de faussaire ». La reine fait mander à un chanoine de payer ce qui reste dû à Michel Colombe ; le chapitre sera remboursé par le trésorier

La fortune immédiate qu'eurent ces trois monuments dans l'architecture funéraire française et dans la diffusion du décor à l'antique « fait d'Anne de Bretagne *une commanditaire d'exception*⁶³ ».

La reine et les livres

Le patronage de la reine était à la fois passif et actif : poètes et imprimeurs lui dédiaient et lui offraient leurs ouvrages, et elle passait des commandes. Elle prisait particulièrement les manuscrits ; parmi les vingt-cinq livres dédiés à la reine et recensés par Cynthia J. Brown⁶⁴ – dont quatre sous son premier règne –, tous, sauf quatre, sont des manuscrits. L'inventaire des manuscrits lui ayant appartenu, réalisé par notre ami Michael Jones et d'ailleurs publié dans les *Mémoires* de la SHAB en 1978⁶⁵, est l'instrument de référence en ce domaine. Ce corpus est révélateur sur le personnage de la reine, sur son imprégnation à la culture écrite et ses goûts. Le nombre de traductions du latin en français suggère qu'elle ne possédait ni le latin ni le grec (de même que sa fidélité à l'origine navarraise de sa mère ne l'a pas conduite à apprendre l'espagnol). La majorité des ouvrages de sa bibliothèque ne consistait pas en romans de chevalerie ni en fabliaux, mais portait sur des sujets de piété et d'histoire. Après 1500, elle rassembla en nombre croissant des poésies originales, des allégories politiques et des ouvrages commémoratifs (récits de son second sacre, du voyage de la reine de Hongrie, de la reconquête de Gênes). Elle a passé des commandes successivement à trois historiens, pour qu'ils écrivent des ouvrages basés sur des sources écrites (Le Baud, Bouchart, Lemaire de Belges). L'évolution de sa collection de manuscrits permet de suivre chez elle « le cheminement d'un net progrès intellectuel ».

Depuis une quinzaine d'années, des monographies ont été consacrées à certains manuscrits en particulier. Les livres religieux composés pour la reine associent des thèmes de dévotion à des aspects de sa vie. En 1493 ou 1494, dans le livre de prières commandé au peintre tourangeau Jean Poyer pour servir à l'instruction du dauphin Charles-Orland, les choix iconographiques montrent une jeune reine qui

général de Bretagne (missive reproduite en appendice, p. 230) ; THOMAS, Évelyne, « La chapelle de la Madeleine et le tombeau de Guillaume Guéguen à la cathédrale de Nantes », dans Nicolas FAUCHERRE, Jean-Marie GUILLOUËT (dir.), Jean-François CARAËS, Alain GALLICÉ (éd.), *Nantes flamboyante, 1381-1530*, *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, n° hors-série, 2014, p. 189-201, ici p. 199, note 1 ; PRADEL, Pierre, « Les autographes... », art. cité, p. 154).

63. Souligné par nous (BARDATI, Flaminia, « Anne de Bretagne bâtisseuse : identité et mémoire », dans Sabine FROMMEL et Juliette DUMAS (dir.), *Bâtir au féminin ? Traditions et stratégies en Europe et dans l'Empire ottoman*, Paris, Picard, 2013, p. 91-102, ici p. 99).

64. BROWN, Cynthia J., « Dédicaces à Anne de Bretagne : éloges d'une reine », *Études françaises*, vol. 47, n° 3, 2011, p. 29-54.

65. JONES, Michaël, « Les manuscrits d'Anne de Bretagne, reine de France, duchesse de Bretagne », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LV, 1978, p. 43-81.

s'affirme de manière ostentatoire et sûre d'elle⁶⁶. Il n'en va plus tout à fait de même dans le livre de prières conservé à Chicago et qui date du règne de Louis XII. Trois thèmes y prédominent : les prières se rapportant à la conception et la grossesse, la dévotion à la Passion du Christ, et l'insistance sur la pénitence et les indulgences ; Elizabeth L'Estrange fait l'hypothèse que Anne craignait que Louis et elle-même soient en état de péché du fait du divorce du premier⁶⁷.

Quant au fameux livre des *Grandes heures*, c'est un des plus beaux manuscrits conservés en France. Dans les célèbres bordures, des plantes bruisantes d'insectes, au nombre de 337, sont représentées d'après nature, et nommées, en français et en latin⁶⁸. Il y a longtemps que l'on a trouvé la preuve qui permet de l'attribuer au peintre Jean Bourdichon⁶⁹, mais récemment, on a établi qu'il eut pour prototype un livre illustré par le même peintre pour le roi à la suite de son sacre, livre perdu mais dont petit à petit des fragments sont rassemblés⁷⁰.

La littérature consacrée à la louange et à la défense des femmes a été promue grâce aux écrivains auxquels la reine a passé des commandes, ou attirés par l'espoir de son mécénat. Spécialiste de l'histoire du livre, Cynthia J. Brown a consacré un chapitre à cette controverse sur les vertus des femmes⁷¹. Cinq livres montrent que la reine s'y est personnellement intéressée : les éditions de Boccace et de Christine de Pizan, que lui a offertes l'imprimeur Antoine Vérard en 1493 et 1497, et trois de ses manuscrits, un premier achevé dès 1493, puis la *Vraie disant advocate des dames* de Jean Marot en 1504, et les *Vies des femmes célèbres*, à elle présenté en 1506. Ce dernier a suscité les travaux complémentaires de deux auteures : Michelle

66. Manuscrit conservé à la *Pierpont Morgan Library* de New-York (www.themorgan.org/manuscript/77078) ; BOUSQUET-LABOUEÏRE, Christine, « Anne de Bretagne, mécène d'elle-même », *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Touraine*, t. 26, 2013, p. 1-14).

67. L'ESTRANGE, Elizabeth, « Penitence, Motherhood, and Passion Devotion : Contextualizing Anne de Bretagne's Prayer Book, Chicago, Newberry Library, Ms. 83 », dans BROWN, Cynthia J., *The cultural...*, *op. cit.*, p. 81-98 ; EAD., « Le mécénat d'Anne de Bretagne », dans Kathleen WILSON-CHEVALIER (dir.), *Patronnes et mécènes en France à la Renaissance*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2007, p. 169-193.

68. BILIMOFF, Michèle, *Promenade dans les jardins disparus ; les plantes du Moyen Âge d'après les Grandes heures d'Anne de Bretagne*, Rennes, Ouest-France, 2001.

69. Ce fut une découverte décisive que celle du mandement, donné par la reine, de payer 1 050 livres au peintre Jean Bourdichon (STEYERT, André, « Jean Bourdichon. Prix et quittance du livre d'heures d'Anne de Bretagne, 14 mars 1508 », *Nouvelles archives de l'art français*, 1880-1881, p. 1-11). La reine adressa souvent ses commandes à des artistes de Tours, centre artistique dont la grande exposition qui s'y est tenue, en 2012, a réévalué le rayonnement : Jean Poyer, puis Jean Bourdichon et le sculpteur Michel Colombe.

70. CHANCEL-BARDELOT et alii, *Tours 1500...*, *op. cit.*, p. 296-304, notamment p. 298-304. Portrait de Louis XII : J. Paul Getty Museum (Los Angeles, Ms. 79a, recto. https://www.getty.edu/art/exhibitions/bourdichon/oz_25374701.html).

71. BROWN, Cynthia J., *The Queen's Library...*, *op. cit.*, chap. 3.

Szkilnik situe le texte d'Antoine Dufour dans la suite de Boccace et en relève les éléments tant de continuité que d'originalité, Sophie Cassagnes-Brouquet commente les enluminures de Jean Pichore⁷². La fonction du texte était d'être un guide moral pour la reine et ses dames (les dédicaces font de nombreuses références à la lecture à haute voix), mais la commande de ce corpus de biographies féminines était aussi, pour Anne, une façon de contribuer à une défense et illustration du deuxième sexe.

Musique. La chapelle de la reine

Dans le développement de l'activité musicale à la cour de France, « le rôle d'Anne de Bretagne a certainement été très important »⁷³. Elle prisait l'orgue, et sous Louis XII, elle a créé une chapelle distincte de celle du roi ; ses chantres étant prêtres, Richard Sherr les a identifiés en dépouillant leurs suppliques dans les registres de l'*Archivio Secreto* à Rome⁷⁴. Plusieurs grands noms du règne de François I^{er} en faisaient déjà partie : les deux maîtres de chapelle, les compositeurs Jean Mouton⁷⁵ et Antonius Divitis, et Claudin de Sermizy. Les bénéfices que la Reine leur a procurés étaient de valeur élevée, et leur situation en Bretagne montre que c'est bien le mécénat de la reine-duchesse qui le leur a valu. Qu'ils fussent à ce point récompensés suggère qu'elle prisait leur style musical⁷⁶.

En Bretagne, la reine-duchesse, mécène et bâtisseuse

Depuis peu sont mieux connues les interventions artistiques et architecturales de la reine-duchesse dans son duché⁷⁷. Dès le 6 septembre 1493 à Paris, l'argentier

72. Nantes, Musée Dobrée, ms. XVII. CASSAGNES-BROUQUET, Sophie, *Un manuscrit d'Anne de Bretagne. Les Vies des femmes célèbres d'Antoine Dufour*, Rennes, Ouest-France, 2007 ; SZKILNIK, Michelle, « Mentoring Noble Ladies : Antoine Dufour's *Vies des femmes célèbres* », dans BROWN, Cynthia J., *The cultural...*, op. cit., p. 65-80.

73. CAZAUX, Christelle, *La musique à la cour de François I^{er}*, Paris, École nationale des Chartes, 2002, p. 37.

74. SHERR, Richard, « The Membership of the Chapels of Louis XII and Anne de Bretagne in the Years Preceding their Deaths », *The Journal of Musicology*, 1988, p. 60-82. Cf. le dictionnaire des musiciens dans CAZAUX, op. cit., p. 310, et p. 338 sq. BONIME, Stephen, *Anne de Bretagne (1477-1514) and Music : an archival Study*, Ann Arbor, University Microfilms, 1985.

75. La source le mentionnant comme chantre de la reine a été publiée par ROYER, Louis, « Les musiciens et la musique à l'ancienne collégiale Saint-André de Grenoble du xv^e au xviii^e siècle », *Humanisme et Renaissance*, 1937, p. 237-273, document n° 38.

76. SHERR, Richard, *Music and Musicians in Renaissance Rome and Other Courts*, Ashgate Publishing, 1999, et Routledge, 2018. On peut écouter les compositions des musiciens d'Anne grâce à une émission de France-Musique de 2014, en ligne : *Il y a 500 ans, Anne de Bretagne* (francemusique.fr) (consulté le 31 janvier 2022).

77. Sur les travaux au château de Saint-Malo : LA TOUCHE, Hugues de, « Un compte de la construction du château de Saint-Malo (1501) », *Bulletin de la société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. 87, 1985, p. 31-41 ; CORVISIER, Christian, « Le château de Brest, le château de Saint-Malo et les Qui qu'en Grogne des ducs de Bretagne », dans *Le château et la ville, conjonction, opposition, juxtaposition*

de son Écurie a commandé treize verrières illustrant la vie de sainte Anne pour une chapelle à Lohéac⁷⁸. Anne avait pour sa sainte patronne une vive dévotion qui apparaît notamment dans la célèbre enluminure au début des *Grandes heures*, mais cette commande de treize verrières, passée pour un prix de 300 livres tournois, paraît étonnamment fastueuse pour une chapelle rurale. Et pourquoi Lohéac ? Cette localité est à mi-chemin sur la route de Redon à Rennes ; comme Guillotin de Corson en fit l'hypothèse, cette commande pourrait être l'exécution d'un vœu que la duchesse aurait fait en y faisant étape lors de sa marche vers Rennes, au début de février 1489, « en danger » d'être enlevée par les troupes françaises⁷⁹.

Dans sa capitale, Nantes, elle a fait édifier le tombeau de ses parents, achevé en 1507, au couvent des Carmes, mais elle a donné à la cathédrale, en 1507 ou 1508, la grande verrière occidentale⁸⁰. Parmi les bribes qui en restent, à la lancette médiane subsiste un Christ couronné d'épines, présentant ses plaies et émergeant d'une vasque d'or d'où son sang s'écoule dans ce qui devait être une seconde vasque ; très original, le motif principal était donc une Fontaine de Vie. Aux deux lancettes latérales extrêmes figurent des représentations de la reine et de Marguerite de Foix, en prière (on peut penser qu'aux deux lancettes voisines se trouvaient celles respectivement de Louis XII et de François II). Ôtant de la cathédrale le corps de sa mère pour l'enterrer aux Carmes, la reine y aurait substitué un portrait peint.

Au château, on a longtemps pensé que les logis nord et sud avaient été construits par le duc François II ; on n'attribuait à sa fille que les hautes lucarnes flamboyantes sur le logis sud, et l'achèvement du corps intermédiaire avec ses deux niveaux de loggia – qui forment tout de même un *unicum* dans l'histoire de l'architecture française. Or, Jean Guillaume⁸¹, avec sa maîtrise de cette discipline récente qu'est l'archéologie du bâti, expose une hypothèse très argumentée sur l'évolution de la construction. Des indices font penser que sous François II, la construction du logis sud n'aurait pas dépassé le premier étage, et ce serait donc la plus grande partie de cet édifice qu'il faudrait attribuer à la reine. La structure disparate de ce « Grand

(*xe-xviii^e siècle*), Comité des travaux historiques et scientifiques, 125^e congrès des sociétés historiques et scientifiques, Paris, CTHS, 2002, p. 35-56.

78. BnF, ms. PO 2489, n° 5 ; HÉROLD, Michel, MIGNOT, Claude (dir.), *Vitrail et arts graphiques, Cahiers de l'École nationale du patrimoine*, n° 4, Paris, 1999, p. 182-183. GATOULLAT, Françoise, HÉROLD Michel, *Les vitraux de Bretagne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 33 et 274-275.

79. GUILLOTIN DE CORSON, Amédée, *Pouillé de l'évêché de Rennes*, Rennes-Paris, Fougeray / Haton, 1884, t. V, p. 90.

80. GATOULLAT, Françoise, « Une grande commande de la reine Anne de Bretagne : la verrière occidentale de la cathédrale Saint-Pierre de Nantes », dans NICOLAS FAUCHERRE, Jean-Marie GUILLOUËT (dir.), Jean-François CARAËS, Alain GALLICÉ (éd.), *Nantes flamboyante...*, *op. cit.*, p. 155-167.

81. GUILLAUME, Jean, « Les logis neufs du château de Nantes, du duc François II à la reine Anne », dans NICOLAS FAUCHERRE, Jean-Marie GUILLOUËT (dir.), Jean-François CARAËS, Alain GALLICÉ (éd.), *Nantes flamboyante...*, *op. cit.*, p. 223-237.

Logis » fait penser que l'on changea d'idée au cours du chantier. Il est probable que la reine voulut d'abord élever le logis sud à la ressemblance du logis nord, comme en témoigne l'organisation des baies en travées. Le logis nord a trois étages, mais le maître d'œuvre eut « l'idée géniale » de surélever le corps intermédiaire pour que celui-ci lie, avec les *loggia*, les deux logis en les dominant, et c'est peut-être ce qui rendit possible la création au Grand Logis d'un quatrième étage. Le grand escalier est surmonté d'une chambre-haute, charmante pièce belvédère que l'auteur compare à la terrasse de Loches. Un bâtiment en retour, dont le projet est attesté par des pierres d'attente, n'a pas été construit. Reste que la reine « a créé un ensemble grandiose, [...] une des créations les plus originales de la fin du xv^e siècle ».

Ce château, la reine-duchesse n'y a guère résidé après 1498, mais il lui a servi d'entrepôt et de « réserve personnelle » pour ses collections de tapisseries et de vaisselles précieuses, dans lesquelles elle puisait en fonction des besoins de la cour. Entamée dès le règne de Charles VIII, cette pratique fut fréquente sous le règne suivant, comme le montre Caroline Vrand en étudiant les inventaires des collections de la reine⁸². Ajoutons que la reine-duchesse a envoyé aussi, dans son château, la plus grande partie de ses archives, sa correspondance avec les papes et avec le roi de Hongrie, les registres de comptes de sa maison (à partir de 1498), etc. Versant ces pratiques de la reine à la discussion, évoquée ci-dessus, sur son identité prépondérante, plus bretonne ou plus ligérienne, Caroline Vrand constate que « le fait qu'Anne ait choisi ce château, pourtant relativement éloigné du Val de Loire, pour y conserver en sécurité certains de ses objets, peut être surtout compris comme une manifestation de l'attachement qu'elle n'a cessé d'éprouver pour sa résidence natale⁸³ ». Disons-le en termes juridiques : à Nantes, la reine-duchesse se trouvait sur une terre qui était son bien propre, et c'est là qu'elle entendait entreposer les plus précieux de ses biens meubles. C'était là seulement, en effet, qu'elle était assurée de garder un contrôle entier sur ceux-ci, surtout dans l'hypothèse d'un prédécès de Louis, hypothèse qui eut une certaine probabilité en 1504-1505⁸⁴.

82. 35 inventaires (BnF, fr. 22.335). VRAND, Caroline, *Les collections d'objet d'art d'Anne de Bretagne à travers ses inventaires. Le spectacle et les coulisses*, dactyl., thèse de l'École nationale des chartes, 2010.

83. EAD., « La gestion des collections d'Anne de Bretagne : une attraction bretonne », dans Nicolas FAUCHERRE, Jean-Marie GUILLOUËT (dir.), Jean-François CARAËS, Alain GALLICÉ (éd.), *Nantes flamboyante...*, op. cit., p. 43-50.

84. Certains auteurs laissent entendre que dans l'éventualité d'un décès de Louis, la reine veuve serait retournée à Nantes, avec sa fille, et que ç'aurait été un scandaleux abus ; mais quand une dame noble devenait veuve, elle partait toujours vivre chez elle, soit sur son douaire, soit sur un bien propre. La partialité empêche bien des auteurs d'accéder à une compréhension du personnage.

Pour conclure, il nous semble que le bilan d'un siècle de travaux est quelque peu en demi-teinte. Les progrès de nos connaissances sont réjouissants dans les domaines de l'histoire du livre, de l'histoire de l'art et de l'archéologie du bâti. On aura noté les conclusions des historiens de l'art : rôle « très important » dans le domaine musical ; « commanditaire d'exception » à propos des tombeaux ; création d'un « ensemble grandiose » au logis de Nantes... Indispensables, les travaux d'érudition ont continué de lentement progresser ; beaucoup de chercheurs ont continué d'effectuer un travail sérieux sur les sources, les publiant et questionnant leur authenticité, les Durville, Pradel, Labande-Mailfert, Matarasso... Dans le travail de publication érudite, nous l'avons vu, plusieurs sociétés savantes bretonnes figurent au premier rang. C'est même en cela peut-être que commence le problème, tant est peu lu dans ce pays ce qui est publié en province. La complexité du personnage résiste à la synthèse. Est-il excessif d'estimer que depuis un siècle et demi, aucun chercheur n'a écrit une biographie d'Anne, de même qu'aucun biographe n'a fait de recherches sur elle ? Exceptionnelle, la dualité du personnage d'Anne exige de maîtriser l'historiographie – voire les sources ! – sur deux pôles, le pouvoir royal et le duché. La dualité du statut d'Anne, et l'art avec lequel elle adossa son statut réginal à sa souveraineté bretonne, posent une question dialectique qui n'a pas encore trouvé son historien.

Michel NASSIET
Professeur émérite d'histoire moderne
Université d'Angers

RÉSUMÉ

Cette revue historiographique commence par présenter les problèmes, uniques en leur genre, posés par la dualité de statuts d'Anne de Bretagne, celui de duchesse souveraine et celui de reine de France. Alors que, pendant deux siècles, on a taxé Anne d'avoir été plus bretonne que française, une révision, en 2000, a consisté à affirmer l'inverse... Plus humble, mais indispensable, le travail d'érudition accompli depuis plus d'un siècle est retracé dans la deuxième partie ; puis sont passées en revue les études récentes qui se situent à l'intersection de l'histoire politique et de l'histoire des femmes. La troisième partie recense les travaux consacrés aux aspects culturels et au mécénat : manuscrits et enluminures, commande des tombeaux, musique (chapelle de la reine), achèvement du logis au château de Nantes... Dans tous ces domaines, ceux où les progrès de nos connaissances sont les plus réjouissants, tous les spécialistes actuels soulignent l'importance du mécénat de la reine.

Appendice – Missive ordonnant un paiement à Michel Colombe, 1510-1511

Source : FILLON, Benjamin, *Documents relatifs aux œuvres de Michel Colombe exécutées pour le Poitou, l'Aunis et le pays nantais*, Fontenay-le-Comte, Robuchon, 1865, pièce VII, p. 18 ; https://books.google.fr/books?id=_yB5c7Iw38wC&printsec=frontcover&dq=Benjamin+FILLON,+%C2%AB+Documents+relatifs+aux+%C5%93uvres+de+Michel+Colombe+ex%C3%A9cut%C3%A9es+pour+le+Poitou,+l%E2%80%99Aunis+et+le+pays+nantais&hl=fr&newbks=1&newbks_redir=0&sa=X&redir_esc=y#v=onepage&q, consulté le 10 novembre 2021).

« M^{re}⁸⁵, Madame me comende vous dire fere fere payement des soisente quatre escuz souleil, deuz de la sepulture messire Guillaume Gueguen, a Michel Coulombe, de Tours, qui ne sont encores paieez, ce, sans nulz retars aulcuns. M^e de Lespinaï⁸⁶ a l'ordre vous contanter de cette somme, et luy donerés quittance dudit ouvrier. De Blois, le xxvii^e jour de mars. V^{re} obeissante s^{te} et amye,

MICHELLE DE SAUBONNE⁸⁷.

[Au dos :] M^{re} Olyvier Richar, Nantes⁸⁸. »

85. Cette abréviation est transcrite « Mons^r » par Fillon ; nous pensons qu'il faut comprendre : « missire ».

86. Trésorier général de Bretagne.

87. GIRAUD-MANGIN, Marcel, « Michelle de Saubonne, dame d'atour d'Anne de Bretagne », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XXVI, 1946, p. 69-89.

88. Sans doute Olivier Richart, qualifié de vicaire de Nantes en 1514 (MORICE, Pierre Hyacinthe, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. III, col. 924), chanoine à Nantes, fils du secrétaire de François II.

VOLUME I

Le congrès de Rennes

Alain CROIX – Soixante années d'histoire en Bretagne

Bruno ISBLED – La Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1920-2021

Françoise MOSSER – Entre érudition et convivialité : souvenirs de la SHAB il y a cinquante ans

Pierre-Yves LAMBERT – La philologie celtique à Paris depuis un siècle

Ronan CALVEZ – Une présence, en creux : la langue bretonne dans les *Bulletins de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne* (1920-1974)

Anne VILLARD-LE TIEC, Myriam LE PUIL-TEXIER, Théophane NICOLAS – Les apports récents de l'archéologie sur les Gaulois, vus à travers les pratiques funéraires armoricaines

André Yves BOURGÈS – De M^{re} Duchesne à la Vallée des saints : un siècle d'avatars hagiologiques en Bretagne (1920-2020)

Magali COUMERT – Les migrations bretonnes et britanniques au haut Moyen Âge, un siècle de questionnements

Florian MAZEL – La « réforme grégorienne » en Bretagne entre Église, religion et société : les avatars historiographiques d'une vieille question

Michel NASSIET – La recherche historique sur Anne de Bretagne

Dominique LE PAGE – Union et intégration de la Bretagne à la France, de l'État breton au début du règne de Louis XIV : historiographie et débats

Philippe HAMON – Les guerres de Religion en Bretagne (1560-1598) : tempête dans un âge d'or ? Jeux d'échelle historiographiques

Pierrick POURCHASSE – Les activités maritimes de la Bretagne à l'époque moderne

Olivier CHALINE – La Bretagne et la frontière maritime d'État

Gauthier AUBERT – Vive le roi sans l'absolutisme ? Un siècle d'histoire de la monarchie absolue en Bretagne (1920-2020)

Philippe JARNOUX – Un « âge d'or » ? Regards historiographiques sur la société bretonne des Temps modernes

Solenn MABO – La Révolution en Bretagne trente ans après le Bicentenaire : une question toujours vivante ?

Christian BOUGEARD – L'historiographie de la Seconde Guerre mondiale en Bretagne : construction, champs, enjeux

Yvon TRANVOUEZ – Essor et déclin d'une historiographie régionale : l'histoire religieuse de la Bretagne contemporaine (1985-2021)

Isabelle GUÉGAN, Brice RABOT – L'histoire rurale de la Bretagne depuis un siècle

VOLUME II

Gwyn MEIRION-JONES, Michael JONES – Deux chercheurs gallois sur le terrain breton. Un demi-siècle d'aventures

Daniel LE COUÉDIC – Un siècle d'urbanisme à la mode de Bretagne

Jacqueline SAINCLIVIER – Les femmes dans les sociétés historiques de Bretagne

Sébastien CARNEY – Le roman national des nationalistes bretons (1921-aujourd'hui)

Philippe GUIGON – Le « A » de SHAB : « archéologie » ou « amnésie » ?

Yann CELTON – Un type clérical, les prêtres érudits. L'exemple des clercs historiens et historiens de l'art en Bretagne au XX^e siècle

Thierry HAMON – Un siècle de recherches en histoire du droit breton (1920-2021)

Cyprien HENRY – Les sociétés historiques et l'édition des sources en Bretagne au XX^e siècle

Manon SIX – L'histoire de Bretagne au Musée de Bretagne

Jean-Luc BLAISE – Table ronde. Les sociétés historiques et la protection du patrimoine, hier et aujourd'hui

(participants : Christine JABLONSKI, Michèle Le Bourg, Solen PERON, Alain PENNEC, Christophe MARION)

Pascal ORY – Conclusions

Denise DELOUCHE – Vingt-cinq ans d'expositions et de publications en Bretagne sur la peinture

Isabelle BAGUELIN, Cécile OULHEN, Hervé RAULET, Xavier de SAINT CHAMAS – La Conservation régionale

des Monuments historiques de Bretagne : dix ans d'activités

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Publications des sociétés historiques de Bretagne en 2021

40 € (pour les 2 volumes)



SHAB

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES DE
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE BRETAGNE